

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR**

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-151

Objet : Volumétrie de la campagne d'emploi 2023 des personnels BIATSS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu les avis du Conseil Académique du 10 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Comité Technique du 21 novembre 2022 ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu les exposés de Mme Sabrina LOUFRANI, Vice-présidente Développement des Ressources Humaines et Organisationnel et de M. Sylvain DI GIORGIO, Directeur des Ressources humaines ;

Considérant que les propositions de la campagne d'emplois BIATSS 2023 s'inscrivent dans la volonté de donner des perspectives d'évolution professionnelle et de lier de manière plus étroite politique d'emploi et politique salariale. Elles visent, dans la continuité de la campagne précédente, à augmenter le nombre de postes ouverts aux concours par rapport aux dernières années dans le cadre d'une politique d'établissement et d'une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences. Les priorités données à la campagne 2023 sont de :

- Garantir les perspectives d'évolution professionnelle par la mobilité, la promotion et la cédésation,
- Soutenir le repyramidage en catégories A et B sans flécher les concours,
- Réduire les distorsions fonctionnelles pour les agents occupant un poste relevant d'un corps supérieur,
- Continuer à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (BOE),
- Développer l'apprentissage : attirer les talents et favoriser l'insertion professionnelle des étudiants par la formation,
- Limiter les créations de postes de catégorie C : technicité et polyvalence de nos métiers reconnues,

Considérant que malgré une campagne de concours plus ambitieuse, les capacités financières ne permettent pas d'ouvrir un concours pour chaque contractuel. Pour autant, des mesures ont d'ores et déjà été prises en faveur de ces derniers, avec notamment en 2022 la possibilité offerte aux managers de fidéliser les agents contractuels via des demandes de cédésation par anticipation des six ans. Dans le cadre de l'agenda social 2023, de nouvelles mesures seront proposées afin de faire évoluer leurs conditions d'emploi ;

Considérant que 222 besoins ont été exprimés par les composantes, campus, services et directions ;

Approuve la campagne d'emploi des personnels BIATSS (Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé) au titre de l'exercice 2023 comme suit :

Catégorie A

17 concours :

- 1 IGR BAP J, IGR BAP scientifiques
- 2 IGE BAP J, 1 IGE BAP E
- 8 ASI BAP J, 1 ASI BAP E, 1 ASI BAP G, 1 ASI BAP F
- 1 concours BOE (profil à définir)

Au moins **5** créations de CDD :

- 1 création CDD IGR BAP E sur ressources propres
- 1 création CDD IGE BAP D
- 2 créations CDD IGE BAP J sur ressources propres
- 1 création CDD ASI BAP F

Catégorie B

17 concours :

- 10 ouvertures de concours ITRF : 1 technicien BAP E, 1 technicien BAP G, 8 techniciens BAP J
- 3 ouvertures de concours SAENES classe normale
- 4 ouvertures de concours BOE

Au moins **7** créations de CDD :

- 1 création CDD TECH BAP A
- 1 création CDD TECH BAP E
- 4 créations CDD TECH BAP J
- 1 créations CDD TECH BAP J sur ressources propres

Catégorie C

1 concours PACTE en BAP G

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 28 voix pour et 4 abstentions.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **32**

Fait à Nice, le 29 novembre 2022

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2022-151**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 9 DECEMBRE 2022
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 9 DECEMBRE 2022

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :
En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire

Signature(s) électronique(s) du présent document

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.

Digital signature(s) of this document

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at support@lex-persona.com.